Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP ACCLAIM L

DIN ID # : 02242260

Numéro de la matière : 99910C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Ce produit est réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada. Les avertissements présentés ci-dessous dans cette fiche signalétique (FS) sont conformes au Règlement sur les produits dangereux de 2015 du SIMDUT (SGH, Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Les exigences sur l'étiquetage et les avertissements d'un produit réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada peuvent être différents de ceux liés à la communication des dangers du SGH.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Apercu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	or
Odeur	plaisante

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]	
sulfate d'ammonium et de dodécyle	2235-54-3	>= 5 - < 10	
alpha-Sulfo-omega-	32612-48-9	>= 5 - < 10	
(dodécyloxy)poly(oxyéthylène), sel d'ammonium			
Acides gras en C8-18 et en C18-insaturés,	68855-69-6	>= 1 - < 5	
composés préparés avec le 2,2'-imino-1,1'-			
diméthyldiéthanol			
alcool éthylique	64-17-5	>= 1 - < 5	
chlorure d'ammonium	12125-02-9	>= 1 - < 5	
xylènesulfonate d'ammonium	26447-10-9	>= 1 - < 5	
acide citrique	77-92-9	>= 0.1 - < 1	

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Ce produit est formulé pour s'utiliser sur la peau mais doit toujours être lavé immédiatement avec beaucoup d'eau. Cesser l'utilisation si une irritation ou une rougeur apparaît. Si les conditions persistent plus de 72 heures, consulter un

médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15

minutes.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent effets, aigus et différés inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Poudre chimique sèche Jet d'eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2) Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Fumée

Oxydes de soufre

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se

produire.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Éviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
alcool éthylique	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
chlorure d'ammonium	12125-02-9	TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		(Fumées)		
		STEL (Fumées)	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fumées)	10 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Fumées)	20 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Fumées)	10 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Fumées)	20 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fumées)	10 mg/m3	ACGIH
		STEL (Fumées)	20 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Protection des mains

Remarques : Aucune protection particulière n'est exigée.

Protection des yeux : Une protection des yeux n'est pas nécessaire pour nettoyer

avec ce produit.

Au travail, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité pour éviter d'exposer les yeux lors de la manipulation

des contenants ou du nettoyage d'un déversement.

Protection de la peau et du

corps

: Aucune protection particulière n'est exigée.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : or

Odeur : plaisante

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 5-6

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 104.44 °C

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.015 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Aucun(e).

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

alcool éthylique 64-17-5

Toxicité aiguë

Composants:

sulfate d'ammonium et de dodécyle:

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: > 5,000 mg/kg

orale

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

alpha-Sulfo-omega-(dodécyloxy)poly(oxyéthylène), sel d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 630 mg/kg

alcool éthylique:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 7,060 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par

: CL50 Rat: 124.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h

inhalation Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

acide citrique:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 5,400 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie

: DL50 dermal Lapin: > 2,000 mg/kg

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau Composants: alcool éthylique :

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site Emballages contaminés

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.